

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 10 MARS 2015

PROJET D'URBANISATION AUTOUR DE LA SALLE MULTIFONCTIONS

Jean-Marie BOURGOIN rappelle qu'il avait été décidé lors du précédent conseil municipal d'aménager des espaces de loisirs et sportifs intergénérationnels route de Lannion, à l'entrée du Bourg, en partie sur un terrain communal, en partie sur un terrain appartenant à la SEM (Société d'Economie Mixte, émanation de Lannion-Trégor Communauté). Le Président de la SEM, lors d'une réunion quelques jours plus tôt, avait laissé entendre qu'un accord pouvait être trouvé entre les deux parties pour que la commune puisse réaliser cet équipement. Cet accord prévoyait un échange de terrains entre la commune et la SEM. De ce fait, la SEM pouvait produire un courrier autorisant l'implantation de cet équipement en partie sur son terrain, permettant ainsi à la commune de Ploulec'h de solliciter la DETR (dotation d'Etat).

Lors d'une réunion des membres du CA de la SEM, le 4 mars dernier, cet accord n'a pu être obtenu suite à une décision du bureau exécutif de Lannion-Trégor Communauté. Cette décision stipulait :

« Il est proposé au CA de la SEM :

- D'autoriser à vendre le terrain à la commune de Ploulec'h, sous réserve que la commune confirme son renoncement au projet d'auditorium en réduisant le projet à une salle festive exclusivement municipale (moyennant un accord financier avec LTC).
- A défaut de vente, de procéder à un échange de terrain en s'assurant, au préalable, de la compatibilité avec un parti d'aménagement cohérent et d'un équilibre économique. »

Yannick GAUTIER a présenté le projet d'aménagement permettant de situer la salle multifonctions, les espaces de loisirs et sportifs, les lotissements et les voies d'accès.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé ce projet d'urbanisation et autorisé le Maire à engager des échanges avec le Président de Lannion-Trégor Communauté dès que possible. Une réunion publique sera organisée à l'issue de ces échanges.

AMENAGEMENT D'ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS INTERGENERATIONNELS

Sonia STEPHAN a rappelé ce projet adopté à l'unanimité lors du précédent conseil municipal. Son implantation devant être revue, le Conseil Municipal accepte d'aménager ces espaces de loisirs et sportifs entre la salle de sports et la future salle multifonctions, sur des terrains communaux.

Ce projet sera réalisé, pour des raisons financières, en deux phases :

2015 : réalisation des plateformes en enrobé et du terrain multisports (dit city-stade)

2016 : réalisation des aires de jeux pour enfants, du parcours fitness et acquisition de bancs

L'enveloppe prévisionnelle pour 2015 s'élève à 94 888 € HT (112 477 € TTC). Des subventions à hauteur de 45 % sont sollicitées auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR (30 %), du Conseil Général (10 %) et de Lannion-Trégor Communauté (5 %).